

TABLE DES MATIÈRES

SURVOL DE LA FCI	_ 3
MESSAGES	_ 6
FAITS SAILLANTS DE 2010-2011	_ 9
GOUVERNANCE	17
LA PROCHAINE ANNÉE : 2011-2012	21
ÉTATS FINANCIERS	24

230, rue Queen, bureau 450 Ottawa (Ontario) K1P 5E4 Téléphone : 613-947-6496 Télécopieur : 613-943-0923 Courriel : info@innovation.ca Site Web : Innovation.ca

Revue électronique : InnovationCanada.ca

ISBN 978-0-9866762-3-9 ISSN 1712-0616

Les pages intérieures ont été imprimées au moyen de pratiques écologiques et socialement responsables.

Fondation canadienne pour l'innovation Canada Foundation for Innovation

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est un pilier essentiel de l'écosystème de recherche dynamique du Canada — une situation rendue possible grâce à l'appui soutenu du gouvernement du Canada. La FCI, les Centres d'excellence en commercialisation et en recherche, les conseils subventionnaires ainsi que des programmes tels que les Chaires de recherche du Canada, les Chaires d'excellence en recherche du Canada, les Bourses d'études supérieures du Canada Vanier et les Bourses postdoctorales Banting permettent de produire le savoir, de former des personnes talentueuses et d'offrir les infrastructures dont le Canada a besoin pour être plus novateur et concurrentiel.



SURVOL DE LA FCI

Créée en 1997 par le gouvernement du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) s'efforce d'accroître notre capacité à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial dont bénéficient les Canadiens. L'investissement de la FCI dans des installations et de l'équipement de pointe permet aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif d'attirer et de retenir le meilleur talent au monde, de former la prochaine génération de chercheurs, d'appuyer l'innovation dans le secteur privé et de créer des emplois de qualité qui renforcent la position du Canada dans l'économie du savoir.

Infrastructure de recherche

L'infrastructure financée par la FCI comprend l'équipement de pointe, les laboratoires, les bases de données, les spécimens, les collections scientifiques, les ordinateurs et les logiciels, les liens de communications et les bâtiments nécessaires pour mener des travaux de recherche d'avant-garde.

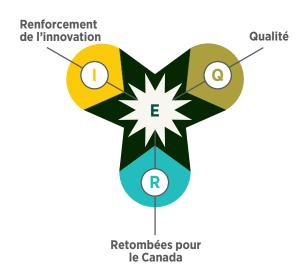
Un investissement essentiel pour le Canada

L'infrastructure de pointe permet aux chercheurs de repousser les frontières du savoir, d'explorer l'inconnu et de produire des résultats extrêmement intéressants pour le bien de l'humanité. Elle aide les établissements à attirer, à retenir et à former les meilleurs chercheurs des quatre coins de la planète et favorise la collaboration entre les établissements de recherche et les secteurs public, privé et à but non lucratif dans un large éventail de projets et de disciplines. Les infrastructures de recherche performantes mises en place dans les établissements canadiens appuient l'innovation dans les entreprises ainsi que la recherche et le développement dans le secteur privé.

Des investissements judicieux

La FCI a élaboré un processus d'évaluation au mérite indépendant, rigoureux et compétitif qui récompense l'excellence. Des experts du Canada et de l'étranger participent à ce processus, ce qui permet à la FCI de financer seulement les projets les plus prometteurs. Le financement de la FCI est versé aux établissements et non aux chercheurs. Toutes les propositions doivent correspondre au plan de recherche stratégique de l'établissement.

EXCELLENCE



Montants versés par le gouvernement du Canada à la FCI

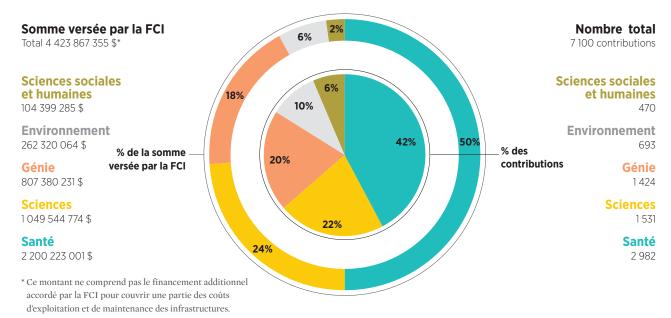


Les établissements canadiens admissibles soumettent des propositions aux différents programmes de la FCI, lesquelles sont évaluées en fonction des trois critères généraux suivants:

- calibre de la recherche et besoin en infrastructure:
- contribution au renforcement de la capacité d'innovation:
- retombées potentielles de la recherche pour le Canada.

La FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts d'infrastructure d'un projet. Cette formule permet de mobiliser le financement de contrepartie auprès de partenaires des secteurs privé, public et à but non lucratif. À ce jour, la FCI a engagé près de 5,4 milliards de dollars pour appuyer 7 100 projets dans 132 établissements de recherche situés dans 65 municipalités partout au pays. Cet investissement initial, combiné au financement des partenaires financiers, a permis d'injecter 12 milliards de dollars dans l'infrastructure de recherche des établissements canadiens depuis 1997.

Répartition du financement de la FCI











* Le budget fédéral de 2009 prévoyait la somme de 150 millions de dollars pour le concours FA/FIN de 2009 et un montant additionnel de 600 millions de dollars pour au moins un nouveau concours que la FCI devait lancer avant la fin de 2010.



Président du Conseil

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est reconnue depuis longtemps comme étant l'organisation qui a permis aux établissements de recherche au pays d'entrer dans le nouveau millénaire, munis des outils de pointe nécessaires pour attirer et retenir les meilleurs chercheurs au monde. Elle a également joué un rôle déterminant dans le passage du Canada vers une nouvelle ère de recherche de pointe.

L'influence de la FCI se fait sentir bien au-delà des laboratoires et des centres de recherche des collèges, des universités et des hôpitaux canadiens. Ses investissements ont permis de poser les fondements d'une infrastructure vitale qui fournit aux collectivités des occasions de partenariat et d'interaction avec le milieu de la recherche canadien.

Chaque jour, je réalise à quel point l'infrastructure financée par la FCI renforce ce lien. Je vois des universités, des collèges et des centres de recherche collaborer et partager leurs installations pour relever des défis de recherche communs, au profit de leur collectivité. Ces mêmes établissements rendent accessibles aux gens d'affaires locaux leur savoir-faire et leur équipement afin de développer de nouveaux

produits et procédés, ou d'améliorer ceux-ci, en vue de répondre à des besoins commerciaux précis.

Je constate les retombées importantes de la FCI sur les économies locales. Que ce soit par la construction d'édifices, la fabrication d'équipement spécialisé ou l'administration et la gestion de projets, la FCI contribue à la création d'emplois de haut calibre et bien rémunérés. De plus, la participation de la FCI à hauteur de 40 pour cent favorise l'engagement des partenaires financiers des secteurs public, privé et sans but lucratif envers la recherche menée dans les établissements de leur région.

Dotée d'assises solides, cette infrastructure aura des retombées dans nos collectivités pendant de nombreuses années en permettant non seulement aux étudiants d'acquérir dans ces installations de pointe les compétences nécessaires pour mener des recherches avancées, mais aussi de servir et d'œuvrer dans leur collectivité. Cet environnement de pointe leur permet donc de gagner une expérience inégalée pour participer à la nouvelle économie.

Je peux attester de l'influence de la FCI dans ma propre collectivité et, à titre de président du Conseil, constater la contribution de cette organisation qui permet le développement de collectivités plus fortes partout au pays. C'est avec plaisir que je compte poursuivre la collaboration avec les membres de la Fondation, mes collègues du Conseil et le personnel de la haute direction de la FCI afin de renforcer la prospérité du Canada et des Canadiens.



Président-directeur général

Ma première année comme président-directeur général de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été des plus stimulantes. Ce fut également une année importante pour la FCI avec le lancement d'une nouvelle gamme de fonds qui permettent de faire progresser son mandat qui est de renforcer la capacité des établissements de recherche canadiens.

Au moment de mon entrée en fonction, en août 2010, la FCI venait de signer un nouvel accord de financement avec le gouvernement du Canada concernant l'investissement des 600 millions de dollars annoncés dans le budget fédéral de 2009. Cet accord nous donne la possibilité de nous pencher sur deux nouvelles priorités importantes pour la communauté de recherche canadienne : l'appui aux initiatives scientifiques majeures et le rapprochement entre les collèges et l'industrie.

Souvent associées au concept de « Big Science », les initiatives scientifiques majeures permettent d'examiner un ensemble de problèmes et de questions scientifiques d'avant-garde dont l'importance, la portée et la complexité sont telles, qu'elles

nécessitent des installations et de l'équipement d'envergure inhabituelle, des ressources humaines considérables et des activités d'exploitation et de maintenance complexes. En contribuant au financement d'une partie de leurs coûts d'exploitation et de maintenance, le Fonds des initiatives scientifiques majeures permet à ces installations de demeurer à la fine pointe technologique.

Les collèges du Canada jouent un rôle de premier plan pour soutenir l'innovation dans les entreprises canadiennes. En appuyant le développement d'infrastructures de pointe dans les collèges, la FCI stimule leur capacité de recherche appliquée et de développement technologique, leur permettant ainsi d'attirer des partenaires du secteur privé et d'élargir leurs partenariats.

De plus, en permettant d'attirer et de retenir des chercheurs de premier plan, les programmes de la FCI favorisent la création d'un milieu de formation stimulant pour la prochaine génération et l'émergence de nouvelles occasions pour le secteur privé. De telles collaborations fructueuses posent les assises qui permettront au Canada de se doter d'une main-d'œuvre moderne et innovatrice.

À titre de président-directeur général de la FCI, je me réjouis de poursuivre la mission de l'organisme et de veiller à ce qu'il continue de répondre aux besoins en évolution de nos remarquables établissements de recherche et de leurs chercheurs de talent pour innover et faire concurrence aux meilleurs laboratoires au monde.





FAITS SAILLANTS DE 2010-2011

En juillet 2010, la FCI a signé un nouvel accord de financement avec le gouvernement en ce qui concerne les 600 millions de dollars annoncés dans le budget fédéral de 2009. La FCI créera donc deux nouveaux programmes : un pour répondre aux besoins de la communauté collégiale et un autre pour couvrir une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des initiatives scientifiques majeures au Canada. Ce nouveau financement permettra également de consolider les programmes existants de la FCI.

Nouveaux programmes

Fonds collège-industrie pour l'innovation (FCII)

Ce Fonds vise à accroître la capacité des collèges à soutenir l'innovation dans les entreprises au Canada en mettant à leur disposition des infrastructures de recherche de pointe qui répondent aux besoins de l'industrie.

Au cours de l'automne 2010, la FCI a consulté les collèges et les associations collégiales ainsi que les provinces et territoires, au sujet du nouveau fonds de 25 millions de dollars. L'objectif était de s'assurer qu'il correspond aux besoins des collèges et au désir exprimé de mettre en place un mécanisme de financement national dédié à ces établissements.

L'invitation à soumettre une proposition au FCII, qui comporte deux volets, a été lancée à la mi-décembre 2010. Le premier volet vise à renforcer les capacités de recherche appliquée et de développement technologique des collèges. Le second est une initiative conjointe de la FCI et des trois conseils subventionnaires. Il permet le développement d'infrastructures de recherche associées aux projets admissibles à une subvention de cinq ans du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté - renforcement de l'innovation (ICC-RI).

Fonds des initiatives scientifiques majeures (ISM)

En offrant un financement stable et prévisible pour couvrir une partie des coûts d'exploitation et de maintenance, le Fonds des initiatives scientifiques majeures permet aux installations « Big Science » de demeurer à l'avant-garde dans leur domaine. Ce programme permet également aux chercheurs de mener des travaux de recherche et

de développement technologique de classe mondiale qui entraînent des retombées sociales, économiques et environnementales pour le Canada. Enfin, il favorise l'adoption de meilleures pratiques de gouvernance et de gestion des ISM au Canada.

La FCI a lancé ce programme le 15 décembre 2010 et a procédé à l'évaluation de l'admissibilité de plusieurs ISM au début de 2011. Le 25 mars dernier, cinq ISM ont ainsi été invitées à soumettre des propositions à l'automne 2011 : le Centre canadien de rayonnement synchroton, Calcul Canada, Oceans Network Canada, Ocean Tracking Network et SNOLAB.

Programmes existants

Fonds des leaders (FL)

Ce Fonds aide les universités à attirer et à retenir le meilleur talent en recherche en permettant l'acquisition de l'infrastructure nécessaire aux travaux de chercheurs de haut vol. Il permet aussi aux établissements de présenter à ceux-ci une offre de soutien à la recherche qui soit concurrentielle, notamment en ce qui a trait au financement de l'infrastructure et de ses coûts d'exploitation et de maintenance.

Ce Fonds est un outil essentiel pour appuyer les initiatives des universités en matière de recrutement et de maintien en poste. En 2010-2011, environ 75 millions de dollars ont été versés à 419 projets. Par ailleurs, créé dans le cadre du Fonds des leaders, le Fonds des petits établissements répond aux besoins particuliers des petites universités — celles qui reçoivent moins de 0,2 pour cent du total des fonds de recherche accordés — pour attirer et retenir les meilleurs chercheurs. La FCI a également mis en place un processus de soumission souple permettant aux établissements qui ont reçu du financement du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada de présenter des demandes au Fonds des leaders.

Fonds de l'avant-garde (FA) et Fonds des initiatives nouvelles (FIN)

Les projets FA appuient et renforcent des activités de recherche et de développement technologique les plus avancées qui soient ayant déjà reçu du financement de la FCI. Pour sa part, le Fonds des initiatives nouvelles vise à bâtir la capacité du Canada dans de nouveaux domaines de recherche et de technologie prometteurs.

Afin de l'aider à concevoir le nouveau concours FA/FIN doté de 155 millions de dollars, la FCI a tenu une consultation qui a démontré un appui favorable Somme totale investie et nombre de projets soutenus par le FL (2010-2011)

Projets < 1 M\$ 312 52 006 442 \$ Projets associés à une chaire de recherche du Canada 11 088 981 \$ Projets associés à l'un des trois organismes fédéraux de financement de la recherche 1 001 908 \$ **Projets entre** 1 et 2 M\$ 15 10 419 711 \$ Total (dollars) 74 517 042 \$ **Total** 419

à ce concours qui sera lancé à l'automne 2011. Malgré un budget réduit, la FCI recevra les demandes pour de nouvelles initiatives, mais les décisions de financement accorderont la priorité au maintien à la fine pointe de projets financés dans le cadre du concours FA/FIN antérieur.

Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)

Ce Fonds permet de couvrir une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures financées par la FCI. Dans le cadre de ce Fonds, une enveloppe budgétaire représentant 30 pour cent de la contribution de la FCI aux coûts d'infrastructure est accordée aux établissements.

Autres activités

Partenariat automobile du Canada (PAC)

En 2010-2011, la FCI a poursuivi sa participation dans le Partenariat automobile du Canada (PAC). Ce programme conjoint de 145 millions de dollars est financé par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada. Le PAC appuie la réalisation, en partenariat, d'activités de recherche et de développement importantes axées sur l'industrie automobile afin d'accroître la capacité de recherche canadienne dans ce secteur.

Cette année, la FCI a investi 1,6 million de dollars dans deux projets PAC. Le premier porte sur la conception d'un cabriolet hybride électrique (partenariat entre BRP et l'Université de Sherbrooke). Le second vise le développement d'un système de gestion thermique plus léger et économique destiné aux véhicules hybrides

électriques (partenariat entre l'Université Simon Fraser et Future Vehicle Technologies Inc.).

Gestion des contributions de la FCI

En 2010-2011, la FCI a entrepris le déploiement de son nouveau système de gestion des contributions, en commençant avec le Fonds collègeindustrie pour l'innovation, créé récemment. Un portail Web sécurisé permet ainsi aux établissements de recherche admissibles de présenter des propositions à la FCI, de télécharger des pièces justificatives, de soumettre des propositions en collaboration avec d'autres chercheurs et de consulter l'état des propositions et les décisions prises à l'égard de ces mêmes propositions. La mise en œuvre de ce nouveau système de gestion des contributions se poursuivra par étapes, au fur et à mesure que de nouveaux concours seront lancés.

la FCI — 1998-2011*(A) **Programmes** Total 5 381 M\$ Innovation 1782 M\$ Exploitation des infrastructures 970 M\$ Infrastructure pour les chaires de recherche du Canada 199 M\$ International Leaders (et de Relève) **Plateformes** nationales Hôpitaux de recherche 84 M\$ **Autres** programmes

57 M\$

*(A) Se reporter à la page suivante.

Montants engagés par le Conseil de

Montants prévus par le Conseil de la FCI – 2011-2014*®





Montants engagés par le Conseil de la FCI — 1998-2011

Montants prévus par le Conseil de la FCI — 2011-2014

Total des contributions

5 381 M\$ (A)

809 M\$ (B)

6 190 M\$

^{*} Les contributions cumulées au 31 mars 2011 se chiffrent à 5 414 milliards de dollars; de ce montant, 33 millions de dollars ne seront pas utilisés par les bénéficiaires admissibles (information confirmée dans les rapports financiers au 31 mars 2011). Cette somme sera donc réattribuée.

Maintenir un haut degré de responsabilisation

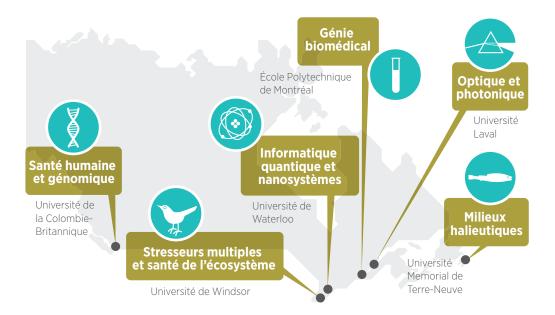
La FCI respecte les normes les plus élevées en matière de responsabilisation et croit en l'importance de communiquer les résultats de ses investissements dans l'infrastructure de recherche et de montrer comment ils contribuent à la réalisation de ses objectifs.

Évaluer les investissements. Mesurer les résultats.

Chaque année, la FCI recueille et analyse des données pour assumer sa responsabilité envers le gouvernement et prendre des décisions éclairées concernant son orientation et ses programmes.

Unique à la FCI, l'Étude sur la mesure des résultats (EMR) est un outil d'évaluation globalisante qui permet d'évaluer les résultats du financement d'une thématique de recherche multidisciplinaire particulière dans un établissement donné. L'EMR fait ressortir les nombreux résultats et les retombées des investissements de la FCI – qu'il s'agisse de productivité de la recherche, de transfert de technologie ou d'avantages socioéconomiques. Les établissements utilisent également l'EMR dans leurs propres activités de planification stratégique de la recherche. Les éléments novateurs de la méthodologie ont d'ailleurs été reconnus en décembre 2010 dans Research Evaluation, une revue internationale avec comité de lecture.

La FCI a mené six EMR en 2010-2011.



La FCI se sert du Cadre de rendement. d'évaluation, de risques et de vérification pour guider ses activités. Le Cadre décrit les principaux risques qui pourraient nuire à l'atteinte des objectifs de la FCI. Il présente également les stratégies de gestion des risques de la FCI, y compris ses plans de collecte et

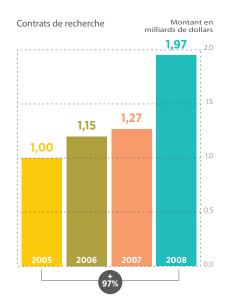
de vérification des données relatives à son rendement. La FCI a revu le Cadre l'année dernière pour tenir compte de sa nouvelle structure de financement.

Une évaluation sur une période de 10 ans a permis de mesurer l'impact de l'investissement

Étude spéciale : La valeur des contrats de recherche accordés au Canada

La FCI a fait partie d'un consortium composé de 10 membres (comprenant des organismes fédéraux de financement de la recherche, Industrie Canada et d'autres acteurs) avant financé une étude – Knowledge Transfer Through Research Contracting – pour en apprendre davantage sur les contrats de recherche accordés aux universités et aux hôpitaux de recherche au Canada. Combinée à de récentes données cumulées par Statistique Canada, l'étude laisse entendre que l'engagement contractuel avec une université ou un collège, en vue de créer un savoir précis, est considéré par les organisations externes comme un moyen efficace d'appuyer l'innovation et la commercialisation. Près du tiers des contrats de recherche sont accordés par des sources étrangères. L'étude a également révélé que les contrats de recherche permettent aux universités de financer les coûts indirects de la recherche en plus de créer des occasions

d'apprentissage pour nombre d'étudiants et de stagiaires postdoctoraux qui acquièrent de l'expérience à l'extérieur du milieu universitaire. Les données de l'étude indiquent que les contrats de recherche au Canada totalisaient 1.5 milliard de dollars en 2006 et ont permis la création de quelque 11 000 à 12 000 emplois pour un personnel hautement qualifié.



D'ici 2050, l'approvisionnement énergétique doit doubler si nous voulons combler la demande de la population mondiale. Comment répondre à ces besoins croissants en matière d'énergie?

La FCI a investi millions de dollars

dans la recherche sur les méthodes d'extraction plus vertes et plus efficaces des sources d'énergie traditionnelles et sur l'exploitation du plein potentiel de l'énergie renouvelable.

de plus de 300 millions de dollars réalisé par la FCI pour répondre aux besoins en infrastructure du Programme des chaires de recherche du Canada. Coordonnée par la FCI et les organismes fédéraux de financement de la recherche, l'évaluation a révélé que la contribution de la FCI avait eu une incidence directe sur le recrutement et le maintien en poste des meilleurs chercheurs. Elle a également montré que l'investissement de la FCI avait soutenu la capacité de recherche des titulaires de chaires, avait fortement contribué à attirer et à former du personnel hautement qualifié et avait joué un rôle de premier plan en aidant les universités à développer un avantage relatif dans des domaines de recherche stratégiques.

Rapport et surveillance des résultats financiers

Les investissements de la FCI sont conformes à sa stratégie et à sa politique d'investissement ainsi qu'à ses accords de financement avec le gouvernement du Canada. L'objectif principal de ses décisions de placement est la préservation du capital pour satisfaire les besoins futurs de liquidité. La FCI a donc adopté une stratégie de placement à long terme structurée de manière à ce que les placements viennent à échéance au moment où les liquidités sont requises. Malgré la crise du crédit, la FCI a non seulement conservé son capital mais a su assurer la rentabilité de ses investissements.

En 2010-2011, la FCI a effectué 11 visites d'examen financier ou rencontres préparatoires. et 23 vérifications des contributions. Ces activités menées dans les établissements bénéficiaires permettent d'atténuer les principaux risques en évaluant l'adéquation et l'efficacité des politiques, des processus et des mesures de contrôle mis en place par ces établissements pour gérer les projets financés par la FCI. Cette dernière effectue également une vérification des contributions allouées au moyen d'une approche axée sur les risques qui sert à choisir les établissements qui sont visités et les projets qui font l'objet d'une vérification. Ces activités visent à s'assurer que le financement de la FCI est utilisé aux fins prévues et conformément aux ententes de contribution financière et au Guide des politiques et des programmes de la FCI.

Informer les Canadiens

La FCI alimente les discussions nationales sur la recherche et l'innovation au pays au moyen d'activités d'affaires publiques, de relations extérieures et de communication. Elle communique avec les gouvernements, les parties prenantes et le public en mettant l'accent sur les principaux résultats de ses programmes et sur la recherche menée grâce à ses investissements.

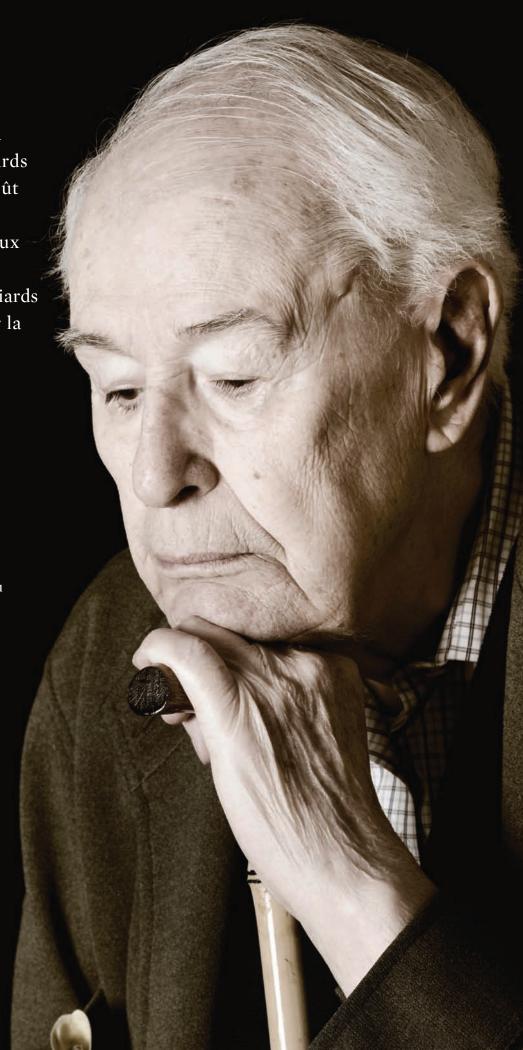


La Société Alzheimer du
Canada estime à 22 milliards
de dollars par année le coût
de la démence au pays. À
défaut de progrès médicaux
importants, ce montant
pourrait atteindre 153 milliards
de dollars par année pour la
prochaine génération.

La FCI a investi

13 millions de dollars

pour aider les chercheurs à traiter la maladie d'Alzheimer au cours de la prochaine décennie.



GOUVERNANCE

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la FCI a profité de sa réunion de juin 2010, à Ottawa, pour tenir l'assemblée annuelle des membres de la Fondation. Le Conseil s'est de nouveau réuni en novembre 2010, à Fredericton, et en mars 2011, à Edmonton. Il est composé d'au plus 13 personnes provenant de divers milieux. Chacun des administrateurs apporte une perspective et une compréhension particulières ainsi qu'une expertise du monde de la recherche acquise dans le secteur privé, les établissements d'enseignement ou de recherche ou l'administration fédérale. Le gouvernement du Canada nomme six administrateurs, dont le président du Conseil. Les autres administrateurs sont désignés par les membres de la Fondation. Les administrateurs sont mis en candidature, puis nommés pour un mandat de trois ans.

Membres du conseil d'administration de la FCI

Kevin P.D. Smith, président Robert J. Giroux, vice-président

Sheila A. Brown Natalie Dakers Suzanne Fortier Albert Friesen Liz Harrison Linda Hohol

Michel Kelly-Gagnon (nommé en juin 2010)

Ross McCurdy Louise Proulx

Gordon F. Stovel (nommé en mars 2011)

John Weissenberger

Mandat qui se termine en 2010-2011

Elizabeth Cannon (juin 2010)

Comités

Vérification et finances

Ross McCurdy, président Natalie Dakers

Albert Friesen Linda Hohol Kevin P.D. Smith

Investissement

Linda Hohol, présidente

Ross McCurdy Kevin P.D. Smith

Régie et mise en candidature

Robert J. Giroux, président

Sheila A. Brown Liz Harrison Louise Proulx Kevin P.D. Smith John Weissenberger Deux membres de la Fondation, Marie-Andrée Mallette et une autre personne qu'il reste à déterminer, participent également aux discussions et aux recommandations sur la nomination des administrateurs et des membres.

Présence

Les administrateurs de la FCI prennent leur rôle très au sérieux. Ils s'efforcent, dans la mesure du possible, de participer activement à toutes les rencontres du Conseil et de ses comités. Le taux de participation élevé aux réunions traduit bien leur engagement profond envers la FCI.

Administrateurs	Séances du Conseil	Réunions des comités
Sheila A. Brown	3/3	3/3
Natalie Dakers	2/3	1/3
Suzanne Fortier	1/3	S.O.
Albert Friesen	3/3	2/2
Robert J. Giroux	2/3	3/3
Liz Harrison	3/3	2/3
Linda Hohol	3/3	6/6
Michel Kelly-Gagnon	2/2	S.O.
Ross McCurdy	3/3	6/6
Louise Proulx	2/3	2/2
Kevin P. D. Smith	3/3	5/7
Gordon F. Stovel	1/1	S.O.
John Weissenberger	3/3	1/2
A quitté au cours de l'exercice		
Elizabeth Cannon	1/1	2/3

Membres

Le conseil d'administration de la FCI relève des membres de la Fondation, une entité décisionnelle supérieure qui joue un rôle similaire à celui des actionnaires d'une entreprise, mais qui représente les Canadiens. Ses membres, qui se réunissent chaque année en juin, sont nommés pour un mandat de cing ans. Ils doivent nommer jusqu'à 7 des 13 administrateurs du Conseil, choisir les vérificateurs externes, réviser les états financiers vérifiés et approuver le rapport annuel avant sa distribution à l'assemblée publique annuelle.

David Fung et Roland Hosein agissent comme vice-présidents. Marie-Andrée Mallette, pour sa part, participe aux discussions et aux recommandations sur les nominations des administrateurs et des membres de la Fondation à l'occasion des réunions du Comité de régie et de mise en candidature du conseil d'administration de la FCI.

Membres de la FCI

David Fung, coprésident Roland Hosein, coprésident John Anthony Boeckh Harold Cook Gail Dinter-Gottlieb Linda Humphreys Marie-Andrée Mallette (comité de nomination) Rick Miner Heather Munroe-Blum Leigh Murphy Michel Nadeau Indira Samarasekera

Rémunération

Conseil d'administration et membres de la FCI

Pour fixer la rémunération, le conseil d'administration de la FCI applique les directives établies par le gouvernement du Canada intitulées Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État. Les administrateurs qui acceptent

une rémunération de la FCI ont droit à des honoraires annuels de 5 000 dollars, alors que les présidents de comité reçoivent 7 500 dollars. Le président du Conseil a droit à des honoraires annuels de 10 000 dollars. Les administrateurs peuvent également recevoir une indemnité quotidienne de 750 dollars chaque fois qu'ils participent à une réunion du Conseil ou de l'un de ses comités, et de 500 dollars chaque fois qu'ils participent à une réunion de comité tenue en marge de la réunion du Conseil. Pour leur part, les membres de la Fondation ne reçoivent aucune rémunération. Toutefois, les administrateurs et les membres peuvent être remboursés pour toute dépense raisonnable engagée alors qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités ou qu'ils participent à une réunion de la FCI. En 2010-2011, la rémunération des administrateurs variait de 0 à 16 040 dollars.

Équipe de la haute direction de la FCI

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la rémunération du personnel de la FCI était établie selon les échelles salariales suivantes :

Eliot A. Phillipson (a quitté en juin 2010) et Gilles Patry (a débuté en août 2010), président-directeur général: 200 000 à 280 000 dollars

Robert Davidson, vice-président, Programmes et planification (a débuté en janvier 2011): 132 600 à 183 400 dollars

Manon Harvey, vice-présidente, Finances et gestion: 132 600 à 183 400 dollars

Pierre Normand, vice-président, Relations extérieures et communications (a débuté en janvier 2011): 132 600 à 183 400 dollars

Employés

(dont la rémunération est supérieure à 100 000 dollars, y compris les autres honoraires, primes et avantages versés au cours de l'exercice)

Directeur, Programmes: 105 000 à 140 100 dollars

Directeur, Communications: 91 400 à 122 000 dollars

Directeur, Gestion: 91 400 à 122 000 dollars

Directrice, Évaluation et analyse des résultats : 91 400 à 122 000 dollars

Directrice, Finances: 91 400 à 122 000 dollars

Gestionnaire. Fonds des leaders: 83 000 à 110 600 dollars

Gestionnaire. Contrôle financier: 83 000 à 110 600 dollars

Conseiller principal, Relations extérieures et communications: 83 000 à 110 600 dollars

Chargé de programmes: 83 000 à 110 600 dollars

Chargé de la planification de programmes : 83 000 à 110 600 dollars

Gestionnaire, Administration: 74 800 à 99 200 dollars

Agent principal, contrôle financier: 74 800 à 99 200 dollars



LA PROCHAINE ANNÉE: 2011-2012

En 2011-2012, la FCI adoptera une feuille de route stratégique et poursuivra le déploiement des programmes liés à l'allocation des 600 millions de dollars annoncés dans le budget fédéral de 2009.

À titre de membre d'un réseau d'organismes fédéraux de financement de la recherche, la FCI s'est engagée à maintenir un dialogue visant à mieux coordonner le soutien de la recherche au pays et à informer le gouvernement fédéral des enjeux pressants en matière de science et technologie.

Une feuille de route stratégique

En 2009, la FCI a mis en œuvre un plan stratégique pour l'utilisation de l'allocation des 600 millions de dollars annoncés dans le budget fédéral de 2009. Maintenant qu'un nouvel accord de financement est en place pour cette allocation, la FCI sent le besoin d'élargir ce plan afin de tenir compte des nouvelles priorités dans le milieu de la recherche au pays et de contribuer plus directement à notre croissance économique et à notre compétitivité à l'échelle mondiale.

Tirant parti du plan stratégique de 2009, fondé sur de vastes consultations nationales, la FCI demandera à d'autres intervenants clés - internes et externes - de participer à la conception d'une feuille de route stratégique pour les cinq prochaines années.

Élaboration de programmes

Dans un souci constant d'améliorer ses pratiques, la FCI examinera ses processus d'évaluation et d'examen pour se concentrer sur la capacité de gestion des établissements qui reçoivent du financement de la FCI. À cet effet, elle examinera diverses façons d'accorder une plus grande importance à la viabilité de l'infrastructure, de l'étape de la soumission de la proposition, en passant par l'évaluation et la mise en œuvre jusqu'aux activités courantes du projet.

La FCI lancera de nouveaux programmes de financement et continuera à appuyer les programmes existants.

Fonds collège-industrie pour l'innovation

(FCII): La FCI lancera deux concours du FCII (les volets 1 et 2) à compter de juin 2011. Elle prévoit appuyer de 35 à 40 nouveaux projets d'infrastructure dans des collèges. Ce nouveau financement aidera les établissements collégiaux à combler les lacunes dans l'infrastructure de recherche en faisant la promotion d'un environnement de recherche et développement mieux adapté aux besoins en évolution du marché et de la communauté et, en dernier ressort, en renforçant le développement économique et la création d'emplois.

Fonds des initiatives scientifiques majeures

(ISM): La somme de 185 millions de dollars prévue dans l'Accord de financement de 2010 servira à financer une partie des coûts d'exploitation et de maintenance admissibles des ISM pour la période de 2012-2013 à 2016-2017. Les décisions de financement, rendues en mars 2012, seront fondées sur un examen exhaustif du mérite portant sur l'excellence scientifique, la gouvernance et la gestion. D'ici là, la FCI aura aussi défini des critères concernant les meilleures pratiques de gouvernance et de gestion des ISM, qui serviront à l'évaluation quinquennale de ces dernières.

Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles (FA/FIN): La FCI élaborera les paramètres du concours de 2012 au début du prochain exercice financier et les fera

approuver à la réunion du Conseil de juin 2011. La FCI compte lancer le prochain concours FA/FIN à l'automne 2011. Les établissements auront jusqu'au printemps 2012 pour présenter des propositions. Le Conseil prendra les décisions définitives en matière de financement à sa réunion prévue à l'automne 2012.

Fonds des leaders (FL): La FCI continuera de recevoir et d'évaluer les propositions au FL. Elle attribuera des fonds d'infrastructure aux meilleurs candidats recommandés par les établissements de recherche.

Partenariat automobile du Canada (PAC):

La FCI continuera de recevoir et d'évaluer des propositions, sur une base continue, afin de s'adapter aux besoins et aux occasions de l'industrie.

Fonds d'exploitation des infrastructures

(FEI): La FCI continuera de soutenir les coûts d'exploitation et de maintenance des projets d'infrastructure au taux de 30 pour cent de la contribution accordée par la FCI.

Avec plus de 25 millions de Canadiens - soit près de 75 pour cent de la population du pays - qui utilisent Internet, nous sommes parmi les plus grands consommateurs au monde. Nos systèmes de télécommunications seront-ils en mesure de nous garder branchés?

La FCI a investi millions de dollars

dans les technologies de l'information et des communications pour maintenir le Canada à la fine pointe de ce secteur en ébullition.

Évaluation et communication des résultats

La FCI se penchera sur la méthodologie, le processus et l'impact de l'Étude sur la mesure des résultats (EMR) de sorte qu'elle demeure un outil d'évaluation efficace des investissements de la FCI. Elle évaluera également la pertinence, l'efficacité et le succès d'un mécanisme de financement antérieur, soit celui des Fonds internationaux. Enfin. cette évaluation permettra de documenter la conception d'initiatives futures, aux objectifs similaires.

Le Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification (CRERV) servira à mesurer les progrès réalisés par la FCI et la capacité de celle-ci à atteindre ses objectifs en 2011-2012. Le CRERV sera présenté à Industrie Canada d'ici juillet 2011. La FCI mènera également une évaluation des retombées socioéconomiques pour déterminer la façon dont les investissements de la FCI contribuent à l'amélioration de la productivité, à la création de revenus et à l'économie de coûts pour la société au moyen de nouvelles politiques et de nouveaux processus. La FCI mènera trois EMR en 2011.

La FCI effectuera également des visites d'examen financier et des vérifications dans les établissements bénéficiaires afin de

s'assurer que les contributions attribuées sont utilisées adéquatement et conformément aux ententes de contribution financière et à son Guide des politiques et des programmes. Elle soumettra son Rapport annuel sur les dépenses et les réalisations de 2011-2012, de même que son Plan directeur résumant ses intentions et ses attentes en 2012-2013. Au cours du prochain exercice, le conseil d'administration de la FCI se réunira au moins à trois reprises pour approuver les recommandations de financement et établir les orientations stratégiques de l'organisation.

Célébration du 15^e anniversaire

Depuis sa création il y a 15 ans, la FCI a doté les établissements de recherche canadiens d'une infrastructure de pointe qui leur a permis de mener des recherches d'avantgarde les hissant au rang de chef de file sur la scène mondiale. Grâce à ces solides assises, les chercheurs ont fait d'incroyables découvertes qui se sont traduites par des retombées concrètes pour les Canadiens retombées qui seront mises au premier plan au cours des célébrations qui se dérouleront tout au long de 2011-2012.



États financiers

31 mars 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fondation canadienne pour l'innovation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FCI au 31 mars 2011 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Delvitte : Touche LLP

Le 14 juin 2011

Bilan au 31 mars 2011

	2011		2010	
Actif				
Encaisse	11 369 617	\$	26 118 420	\$
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	10 686 418		11 886 608	
Placements (note 3)	1 701 557 883		1 905 958 014	
Avance pour le programme entre le Canada et l'Espace européen de la recherche	-		42 646	
Charges payées d'avance	250 249		231 229	
Immobilisations corporelles (note 4)	2 536 735		1 413 487	
	1726 400 902	\$	1 945 650 404	\$
Passif et actif net Créditeurs et charges à payer	1 592 790	\$	758 293	\$
Dépôts pour le programme entre le Canada et l'Espace européen de la recherche	22 812		-	
	1 615 602		758 293	
Apports reportés (note 5)				
Charges d'exercices futurs	1 722 248 565		1 943 478 624	
Immobilisations corporelles	2 536 735		1 413 487	
	1724785300		1 944 892 111	
Engagements (note 7)				
Actif net (note 6)	1736 400 003	6	1.045 (50.404	d.
	1726 400 902	\$	1 945 650 404	\$

AU NOM DU CONSEIL

Administrateur

Administrateur

Administrateur

État des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2011

Excédent des produits sur les charges	-	\$ -	\$
	472 624 015	392 410 074	
Amortissement des immobilisations corporelles	530 337	469 819	
Frais généraux et d'administration	11 989 388	12 571 160	
Charges Subventions aux établissements bénéficiaires	460 104 290	379 369 095	
	472 624 015	392 410 074	
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	530 337	469 819	
Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice	11 989 388	12 571 160	
Constatation des apports reportés liés aux montants attribués aux établissements bénéficiaires	460 104 290	\$ 379 369 095	\$
Produits (note 5)			
	2011	2010	

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges	-	\$ -
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	530 337	469 819
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(530 337)	(469 819)
Variation des gains non réalisés sur placements	16 700 842	24 093 734
Augmentation nette de l'amortissement de l'escompte/ la prime sur placements	26 048 658	21 961 950
Diminution nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	(424 230 059)	(335 362 992)
	(381 480 559)	(289 307 308)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	2 081 125	7 601 445 (281 705 863)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 653 585)	(774 526)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	1 653 585	774 526
Acquisition de placements	(1 001 715 946)	(1 380 175 278)
Placements échus	1 163 366 577	1 556 748 839
	161 650 631	176 573 561
Financement		
Subventions reçues (note 5)	203 000 000	128 600 000
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse	(14 748 803)	23 467 698
Encaisse au début	26 118 420	2 650 722
Encaisse à la fin	11 369 617	\$ 26 118 420

1. Objectif de l'organisme

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été constituée en société en vertu de la Partie I de la Loi d'exécution du budget de 1997 (Loi), le 25 avril 1997, dans le but d'attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada du financement pour des projets d'infrastructure de recherche, en vue d'accroître leur capacité à mener des activités de recherche de pointe.

Les subventions du gouvernement du Canada qui ont été reçues et les revenus de placements y afférents sont administrées et investies en vertu de la Loi et selon les modalités des Accords de financement connexes conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada.

La FCI est une entité exonérée d'impôt en vertu du paragraphe 149 (1)1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour les organismes à but non lucratif, et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

Constatation des produits

La FCI applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions du gouvernement du Canada et, s'il y a lieu, de dons d'autres provenances.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placements y afférents sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Un montant à recevoir est constaté s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable et d'en garantir une réception raisonnable.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement des immobilisations corporelles correspondantes.

Subventions versées aux établissements bénéficiaires

Les subventions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les fonds accordés sont déboursés.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur au bilan à la date de règlement. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement.

La FCI classe ses placements comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et, par conséquent, les comptabilise à leur juste valeur. Ainsi, les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur des placements au cours de l'exercice sont comptabilisés comme des revenus de placements grevés d'affectations dans les apports reportés de la FCI.

Les intérêts à recevoir et autres créances sont inclus dans la catégorie prêts et créances décrite dans le chapitre 3855 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, et les créditeurs et charges à payer, dans la catégorie autres passifs financiers, décrite dans ce même chapitre. Toutes les évaluations subséquentes sont faites au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces évaluations correspondent généralement au coût.

La FCI a choisi d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA, Instruments financiers - informations à fournir et présentation à la place du chapitre 3862, Instruments financiers - informations à fournir et du chapitre 3863, Instruments financiers - présentation, du Manuel de l'ICCA.

Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est fondée sur les cours du marché obtenus du dépositaire de placements indépendant.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût tandis que les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles, s'il y a lieu, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne permet plus à la FCI de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants:

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier et autre matériel	20 %
Ordinateurs et logiciels	3 à 5 ans
Système de gestion des contributions	5 ans

Les coûts de développement du système de gestion des contributions de la FCI sont capitalisés et amortis lorsque les nouvelles fonctionnalités deviennent opérationnelles. Les coûts de développement sont composés principalement de services professionnels.

Utilisation d'estimations

Selon les PCGR, la préparation des états financiers exige que la direction de la FCI fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants constatés des actifs et des passifs et à la présentation des actifs et des passifs éventuels inclus dans les états financiers et les notes afférentes. Les estimations sont utilisées pour établir le recouvrement des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, les frais courus et la juste valeur des placements. Ces estimations et hypothèses reposent sur un jugement éclairé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Modifications comptables futures

En décembre 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a changé le cadre conceptuel que devront suivre les organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur public. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, les OSBL du secteur public, y compris la FCI, devront adopter le Manuel de l'ICCA pour le secteur public, incluant les chapitres SP 4200 à SP 4270 ou le Manuel de l'ICCA pour le secteur public, excluant les chapitres SP 4200 à SP 4270. Une adoption anticipée de ces nouvelles normes est permise. La FCI envisage l'adoption du Manuel de l'ICCA pour le secteur public, incluant les chapitres SP 4200 à SP 4270 pour son exercice débutant le 1er avril 2012. La FCI analyse présentement les impacts de la transition.

3. Placements

Les placements sont composés des instruments financiers suivants :

		201	11		20	10	
	Juste valeur		Coût	Juste valeur		Coût	
Fonds du marché monétaire	83 760 121	\$	83 758 320	\$ 70 768 736	\$	70 770 591	\$
Obligations	933 315 292		932 923 596	1 272 039 953		1 256 608 469	
Titres hypothécaires de la LNH	683 612 297		677 532 258	560 548 616		552 675 416	
Obligations à amortissement	870 173		919 054	2 600 709		2 778 041	
	1701557883	\$	1 695 133 228	\$ 1 905 958 014	\$	1 882 832 517	\$

Risques de taux d'intérêt et de marché

Risque de taux d'intérêt

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la valeur d'un instrument fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en fonction des variations des prix du marché (autres que ceux provenant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient provoquées par des facteurs spécifiques à un placement particulier ou à son émetteur ou, par des facteurs affectant tous les titres semblables sur le marché.

Les engagements de la FCI en ce qui concerne ses subventions ne dépassent pas le total de ses placements, des revenus d'intérêts y afférents et des subventions engagées par le gouvernement qui seront reçues à une date ultérieure. Le calendrier d'échéances des placements correspond aux flux de trésorerie prévus. Le degré de volatilité est mitigé par la politique de la FCI qui est de ne pas investir dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés. À ce titre, la direction est d'avis que les risques de taux d'intérêt et de marché sont bien gérés.

Le taux d'intérêt nominal à échéance varie entre 2,02 % et 6,40 % pour les obligations, entre 2,15 % et 6,15 % pour les titres hypothécaires et est de 7,56 % pour l'obligation à amortissement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face aux exigences de trésorerie en temps opportun et de manière rentable.

La FCI fait correspondre le calendrier d'échéances des placements aux sorties de fonds prévues et à ce titre, la liquidité ne représente pas un risque financier important pour la FCI.

Les échéances des fonds du marché monétaire s'échelonnent entre avril 2011 et mai 2011. Les échéances des obligations s'échelonnent entre juin 2011 et mars 2016. Les échéances des titres hypothécaires s'échelonnent entre juillet 2011 et avril 2016. L'obligation à amortissement vient à échéance en juin 2011.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient du danger qu'un émetteur ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante des placements est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre.

La politique de la FCI est de n'investir que dans des titres ayant des notations financières d'au moins AA ou l'équivalent. La politique de la FCI restreint également l'émetteur le plus important, dans toutes les notations, à l'exception du AAA gouvernemental, à un maximum allant de 1 % à 15 % du portefeuille de placement entier, selon la catégorie de placement. À ce titre, la direction est d'avis que le risque de crédit est bien géré.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants :

	Coût	2011 Amortissement cumulé	Valeur nette	2010 Valeur nette	
Améliorations locatives	2 423 915	\$ 2 291 483	\$ 132 432	\$ 432 951	\$
Mobilier et autre matériel	781 968	699 831	82 137	80 336	
Ordinateurs et logiciels	1 305 786	1 033 311	272 475	320 119	
Système de gestion des contributions	2 049 691	-	2 049 691	580 081	
	6 561 360	\$ 4 024 625	\$ 2 536 735	\$ 1 413 487	\$

5. Apports reportés

Deux Accords de financement conclus avec le gouvernement du Canada sont actuellement en vigueur. En date du 31 mars 2011, le gouvernement du Canada avait attribué des subventions totalisant 4,99 milliards de dollars à la FCI, dont 4,09 milliards de dollars avait été reçus. Selon les modalités des Accords de financement, et assujettis à l'attribution de crédits parlementaires suffisants du gouvernement du Canada, des paiements sont versés tous les ans à la FCI d'après ses besoins en liquidités prévus pour l'année. Au cours de l'exercice, la FCI a reçu la somme de 203 millions de dollars (128.6 millions de dollars en 2010) étant liés à ces Accords.

Charges d'exercices futurs

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions reçues et grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant le revenu de placement, relativement à l'attribution de subventions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des charges en immobilisations corporelles des exercices futurs.

(472 093 678) (1 653 585)		57 351 789 (391 940 255) (774 526)	
49 31/ 204		57 351 789	
40 517 204			
203 000 000		128 600 000	
1 943 478 624	\$	2 150 241 616	\$
2011		2010	
	943 478 624	943 478 624 \$	943 478 624 \$ 2 150 241 616 203 000 000 128 600 000

Le revenu de placement grevé d'affectations pour 2011 inclut une réduction de 16 700 842 \$ (réduction de 24 093 734 \$ en 2010) liée à des gains non réalisés comptabilisés au cours de l'exercice. Le solde du gain non réalisé en fin d'exercice est de 6 424 655 \$ (23 125 497 \$ en 2010).

Immobilisations corporelles

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations corporelles correspondantes.

	2011	2010
Solde au début Subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles Moins le montant amorti dans les résultats	1 413 487 \$ 1 653 585 (530 337)	1 108 780 \$ 774 526 (469 819)
Solde à la fin	2 536 735 \$	1 413 487 \$

6. Apports grevés d'affectations et actifs nets

Les exigences de la Loi d'exécution du budget de 1997, qui régit la FCI, et les modalités des Accords de financement conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada imposent des restrictions sur tous les actifs nets de la FCI. Le revenu de placement qui sera gagné sur les subventions reçues du gouvernement du Canada est également grevé d'affectations. Par conséquent, la totalité de l'actif net de la FCI est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que les dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution de l'actif net n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

7. Engagements

La FCI s'est engagée au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 98,6 millions de dollars (806,6 millions de dollars en 2010). Un montant de 460.1 millions de dollars (379,4 millions de dollars en 2010) a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Depuis sa création, la FCI a attribué un montant maximal de 5 414,2 millions de dollars, dont 3 786,0 millions de dollars ont été versés en date du 31 mars 2011. Le montant maximum cumulatif attribué inclut 33.0 millions de dollars (24,0 millions de dollars en 2010) qui ne seront pas utilisés par des établissements bénéficiaires, tel que le confirment des rapports financiers finaux pour projets d'infrastructure soumis par des établissements bénéficiaires en date du 31 mars 2011. Le solde des montants attribués sera passé en charges au cours des exercices futurs lorsque les montants seront déboursés.

Le contrat de location de la FCI, pour les locaux qu'elle occupe au 230, rue Queen à Ottawa, en Ontario, vient à échéance le 31 juillet 2011. Au cours de l'exercice, la FCI a renouvelé le contrat de location pour une durée de dix ans se terminant le 31 juillet 2021. Le loyer annuel minimum pour ces locaux s'élève à 1,2 million de dollars.

8. Régime de retraite

Les employés de la FCI ont le choix d'adhérer au régime de retraite de l'Association des universités et collèges du Canada, régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life Inc. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 ont totalisé 575 234 \$ (505 988 \$ en 2010).

9. Gestion du capital

Afin de gérer son capital, la FCI se concentre sur ses liquidités disponibles afin d'assurer le fonctionnement des activités et de verser les montants aux établissements bénéficiaires. L'objectif de la FCI consiste à avoir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités conformément aux Accords de financement conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada, malgré les événements néfastes pouvant avoir des répercussions financières, et à avoir la flexibilité nécessaire pour tirer profit des occasions qui lui permettront de se rapprocher de ses objectifs. La FCI tient compte de son besoin de liquidités dans la préparation, sur une base annuelle, du plan directeur, y compris les projections à long terme des flux de trésorerie, et le budget. Les débours aux établissements bénéficiaires et les résultats réels de fonctionnement sont surveillés et comparés aux projections des flux de trésorerie afin d'obtenir des liquidités suffisantes. Au 31 mars 2011, la FCI a atteint son objectif consistant à disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.